

APPEL à PROJET – aménagement du territoire scolaire Rentrée 2016

Ce premier appel à projet s'inscrit dans le cadre du travail mené entre l'Union des maires de Dordogne et la DSDEN, lequel se traduira par une convention cadre en cours de finalisation.

Au sein du département et compte tenu de la baisse démographique durable depuis plusieurs années, une réflexion concernant les écoles existe déjà et l'objectif est de la formaliser et de l'accompagner.

Secrétariat général
DASEN-DSDEN/SG/IEA

Affaire suivie par
Bruno BREVET
Secrétaire général

Téléphone
05.53.02.84.70
Télécopie
05.53.02.84.91

Courriel
Ce.ia24-cabinet@ac-
bordeaux.fr

OBJECTIFS :

- Accompagner l'effort des communes pour restructurer le réseau des écoles et ainsi limiter l'impact de la déprise démographique
- Réorganiser le service public de l'éducation en maintenant une offre scolaire de qualité pour les élèves
- Garantir une réflexion de qualité sur un territoire

ENGAGEMENTS :


- **De l'Etat** : aide et expertise des Inspecteurs de l'Education nationale, maintien de la dotation en postes du territoire concerné pendant une durée pouvant aller jusqu'à 3 ans à compter de la rentrée 2016.
- **De la ou des collectivités** : travail sur un regroupement ou une fusion d'écoles au sein d'un même territoire sur la base du cadre de travail mentionné ci-dessous.

CADRE DE TRAVAIL A PRIVILEGIER :

- Renforcer la lisibilité du pôle maternelle et la scolarisation des enfants de moins de 3 ans en priorité dans les réseaux d'éducation prioritaire
- Mettre en place de manière efficiente les dispositifs pédagogiques prévus par la loi de refondation de l'école
- Favoriser la proximité au sein du cycle 3 (CM1/CM2 et 6e) pour faciliter les échanges dès le primaire et garantir la continuité école/collège
- Tendre vers une taille d'école permettant une décharge de direction (à partir de 4 classes)
- Limiter les classes à multi-cours pour respecter les cycles d'enseignement

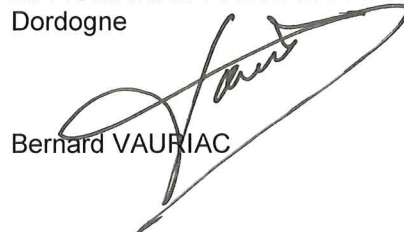
La date limite de retour des projets est fixée au 20 janvier 2016, à l'adresse mél suivante : ce.ia24@ac-bordeaux.fr.

L'inspectrice d'académie



Jacqueline ORLAY

Le Président de l'Union des maires de
Dordogne



Bernard VAURIAC